

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Mai

LA RENTRÉE ET LE BUDGET

Les interpellations ne feront pas défaut à la Chambre des députés, qui va reprendre le cours de ses travaux interrompus il y a un mois. Ces interpellations — il en est jusqu'à douze que l'on pourrait citer — sont-elles bien utiles ? En tout cas, elles prendront de la place et du temps et aruseront plus ou moins la galerie, en attendant des affaires plus sérieuses, dont la plus importante est de beaucoup la question financière. De l'argent, de l'argent, c'est là le cri qui retentit de toutes parts, et, plus exigeant que le Roi-Soleil lui-même, le seigneur Budget est un de ces personnages dont la tyrannie ne saurait attendre. C'est lui qu'on a vu le dernier avant la séparation des Chambres ; c'est lui qui, le premier, montre de nouveau sa tête, — on pourrait dire ses formidables mâchoires — dès le jour de la rentrée. On l'avait bouclé, disait-on, en employant l'expression classique, et le voilà de nouveau déchaîné, sous la forme du projet de loi que M. le président du Conseil vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés.

Dans le discours qu'il a récemment prononcé à Bordeaux, le ministre des finances avait déjà indiqué la situation à laquelle il doit chercher à faire face, et qui est d'autant plus difficile qu'on ne retrouvera plus pour 1896, diverses ressources exceptionnelles dont ont bénéficié les exercices antérieurs, et que nous sommes entrés dans une période de moins-value dont on ne peut guère prévoir la durée. D'autre part on nous annonce comme absolument indispensables — le sont-elles vraiment, c'est ce qu'il faudra voir — de nouvelles et importantes augmentations de dépenses s'élevant de prime abord à 24 millions.

Sur ces 24 millions, 12 seront affectés aux besoins de la défense nationale, savoir : 10 millions pour porter l'effectif de l'armée à 540,000 hommes, et 1 million 600,000

francs pour renforcer l'escadre du Nord, en raison de la création du canal de la Baltique.

Bref M. Ribot s'est trouvé en présence d'une insuffisance de ressources de 55 millions, qu'il propose de combler par les moyens suivants :

D'abord, il fait emploi : 1° des 25 millions à provenir de la réforme des droits de succession : M. Ribot a dû, en effet, renoncer à affecter cette somme à des dégrèvements en faveur des immeubles ruraux, ainsi qu'il en avait exprimé l'intention à son arrivée au pouvoir ;

2° de 4 millions devant résulter d'un remaniement du régime douanier en Algérie, où les droits à caractère purement fiscal devront être perçus jusqu'à concurrence des deux tiers du taux applicable à la métropole, au lieu de la moitié, comme actuellement ;

3° de 1,200,000 francs que doit produire une élévation de l'impôt sur les cartes à jouer. Désormais, les jeux de cinquante-deux cartes paieraient plus que ceux de trente-deux. De plus, les jeux destinés aux cercles seraient frappés d'un timbre spécial plus élevé encore, et d'autre part, les cercles ne pourraient acheter des jeux neufs qu'en représentant l'as de trèfle des jeux hors d'usage (cette carte est celle qui porte le timbre du fisc) ; de cette façon serait empêchée la vente frauduleuse des jeux ne servant plus.

Pour le surplus, M. Ribot le demande, selon son expression, « à la richesse acquise, aux revenus moyens et élevés des contribuables. »

En premier lieu, il emprunte à l'ancien projet Burdeau l'un des éléments de sa réforme de la contribution mobilière : l'impôt sur les domestiques dits « attachés à la personne ». Le ministre des finances demande 10 millions à ce nouvel impôt, dont le taux varie en progressant à la fois et suivant le chiffre de la population des villes et suivant le nombre des domestiques employés par le contribuable.

Ainsi, un parisien ayant trois domestiques, dont 1 homme et 2 femmes, paierait : 60 francs pour le premier et 30 francs pour chacun des deux autres, soit, au total 120 francs.

En second lieu, le ministre demande un million à l'établissement d'une graduation de la taxe sur les chevaux et voitures, qui paieraient dorénavant la taxe suivant leur nombre et non plus, comme actuellement, une taxe uniforme. Quel que soit leur nombre.

Enfin, M. Ribot obtient 14 millions en portant à 20/0 l'impôt des valeurs étrangères.

En ce qui concerne la réforme des droits de succession, M. Ribot maintient comme base de discussion le projet élaboré par la commission du budget, d'accord avec son prédécesseur, M. Poincaré, en se réservant seulement d'y introduire quelques amendements qu'il a déjà indiqués.

En vue d'augmenter de quelques millions les ressources à provenir de la réforme, M. Ribot demande : 1° que les livrets de caisse d'épargne soient compris dans l'actif des successions que frappera l'impôt ; 2° que l'évaluation des meubles, toujours estimés d'une façon arbitraire dans les héritages, soit entourée de garanties, comme par exemple l'obligation de représenter à l'enregistrement, lors de la déclaration d'une succession, la police d'assurance du défunt.

M. Ribot se propose aussi de saisir le Parlement d'un projet reportant du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet le départ de l'exercice financier annuel.

Il prépare également deux autres projets importants, l'un relatif à la refonte de la contribution mobilière qu'il désire rendre effectivement proportionnelle au revenu, dont il a parlé à Bordeaux ; l'autre tendant à la suppression des recettes particulières des finances et à la réorganisation des trésoreries générales.

Les propositions de M. Ribot demandent à être sérieusement étudiées. Ce qui importe surtout, c'est qu'elles le soient

promptement, et que la discussion du budget de 1896 ne soit pas, cette année — il est déjà bien tard, — renvoyée aux calendes grecques.

Il faudrait ne pas se résigner, dès à présent, à cinq ou six de ces douzièmes qu'une douce ironie fait qualifier de « provisoires. »

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Le Budget de 1896

M. Ribot a déposé lundi le projet de budget pour 1896. Ce projet sera distribué demain aux députés.

L'insuffisance de recettes à laquelle M. Ribot a dû faire face, s'élève exactement au chiffre de 55,200,000 francs ; elle provient d'une part de nouvelles dépenses, parmi lesquelles 10 millions pour le Ministère de la Guerre afin de porter en 1896 l'effectif brut à 540,000 hommes ; 1,600,000 fr. pour la Marine dans le but de renforcer l'escadre du Nord et 12 millions provenant de la mise en vigueur de lois nouvelles.

Pour faire face à cet écart de 55 millions, M. Ribot demande 25 millions à la réforme des droits de succession, 10 millions à une taxe sur les domestiques, 14 millions à un impôt sur les valeurs étrangères, 1 million de plus à la taxe sur les voitures et les chevaux, 4 millions à une majoration des droits de douane en Algérie et 1,200,000 francs de plus à l'impôt sur les cartes à jouer.

La taxe sur les domestiques, dans le projet de M. Ribot, est calculée d'après la population et le nombre des domestiques.

Ainsi la taxe serait :

Dans les communes de 5,000 habitants et au-dessous, de 8 francs pour un domestique, 12 fr. pour deux, 15 francs pour trois ou quatre, 25 francs au-dessus de quatre.

Dans les communes de 5,000 à 10,000 habitants de 12 francs pour un, 18 francs pour deux, 25 francs pour trois ou quatre, 35 francs au-dessus de quatre.

Dans les communes de 10,000 à 20,000 habitants, 15 francs pour un, 20 francs pour deux, 30 francs pour trois ou quatre, 45 francs au-dessus.

Dans les communes de 20,000 à 40,000 habitants : 20 francs pour un, 30 francs pour deux, 40 francs pour trois ou quatre, 60 francs au-dessus.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 18

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

X

— C'était à un tel point qu'on nous donnait toujours des vêtements de couleur différente.

— Je sais cela.

— Maintenant, on nous aurait mieux distingués.

La vie errante m'a été favorable, a développé mes muscles, tanné ma peau. Il est resté grêle et efféminé : néanmoins, pour des étrangers... Bref, j'ai eu l'idée de prendre sa place, de me faire passer pour lui.

— De prendre sa place ? murmura la femme, qui ne saisissait pas.

— Je me suis couché dans son lit, j'ai fait appeler un notaire, je lui ai dicté mon ou plutôt son testament en ma faveur... Je me suis levé. J'ai mis le cadavre dans le lit, et maintenant, je pars pour New-York, attendre la dépêche du notaire.

— La dépêche du notaire ? bégaya la maîtresse, qui restait comme étourdie, ne sachant si c'était sérieux ce que venait de lui dire son amant ou si ce dernier ne s'amusa pas à lui faire une sinistre plaisanterie.

— Tu n'a pas compris ce que je t'ai dit ? fit

Jean.

— Pas très bien.

— Et tu ne crois pas ?

— J'avoue...

— Tu as tort... Tout est vrai... Je me suis nommé héritier de mon frère. Dans deux mois, nous aurons toute sa fortune. Nous serons riches... Adieu les jours de misère, les jours de jeûne et de détresse !

La femme ne paraissait qu'à demi rassurée.

— Si tout se découvrait, dit-elle, si on t'avait vu ?

— Personne ne m'a vu. Demain, mon frère sera enterré... et je serai libre... Va donc chercher ensuite !

— Et l'enfant ?

— Je l'emène avec moi...

— En Amérique ?

— En Amérique, à moins que je ne me décide à l'oublier en route.

Un sourire sinistre se dessina sur la face du gredin.

Sa maîtresse restait devant lui comme hébétée, immobile de stupeur et d'effroi.

— A quoi penses-tu ? lui dit-il.

— Ton sang-froid, ton calme m'épouvante.

Il ricana.

— Tu vois bien que j'aurais mieux fait de ne rien dire.

— Après un pareil crime ! murmura la jeune femme.

— Assez de phrases, dit brutalement Jean. Habille l'enfant... Il faut que je parte !

La maîtresse se dirigea à pas lents vers la chambre à coucher.

Jean la suivit un instant du regard.

— Les femmes sont toujours sentimentales ! murmura-t-il.

Il se remit avec acharnement à la besogne.

Un grand silence régna dans l'appartement.

On n'entendait que les froissements des étoffes que Jean empilait dans une valise, puis une voix fraîche, une voix d'enfant s'éleva.

C'était André de Kermor, qui venait de se réveiller.

— Est-ce que petit père est là ? demanda-t-il.

— Oui, mon ami, répondit la femme, qui babilait l'enfant.

— Pourquoi est-il parti, hier soir, sans m'embrasser ?

— Parce qu'il était pressé.

— Il n'était jamais pressé, autrefois...

On ne répondit rien.

Jean de Kermor avait dressé la tête pour écouter. Le silence se fit de nouveau, puis l'enfant demanda :

— Est-ce qu'il fait jour, madame ?

— Non, mon ami.

— Il fait nuit, alors ?

— Il fait nuit.

— Pourquoi tu m'habilles, puisqu'il fait nuit ?

— Parce que tu vas partir en voyage.

— Avec papa ?

— Avec papa.

— Loïn ?

— Je ne sais pas... ton papa te le dira...

— Est-ce que nous retournerons chez nous ? au château ?

— Peut-être.

— Je serais bien content de revoir le château.

— Tu t'ennuies donc à Paris ?

— Je m'ennuie depuis que petit père ne me promène plus.

Jean de Kermor avait achevé sa valise :

Il attendait, debout.

— Eh bien, demanda-t-il d'un ton rude, a-t-on fini ?

— Voilà, répondit la femme.

La voix de l'enfant s'éleva encore.

— Qu'est-ce qui a parlé, dis, madame ?

— C'est petit père.

— Non ce n'est pas petit père... Je la connais, la voix de petit père. Elle est toute douce.

Jean de Kermor bouillait d'impatience.

Neuf heures venaient de sonner.

— Eh bien ? fit-il encore.

Le jeune homme entra dans la pièce tenant l'enfant par la main.

André courut d'un bond vers son prétendu père, puis il s'arrêta...

Le regard de Jean l'avait effrayé.

— C'est ainsi que tu m'embrasses ? dit celui-ci.

Et il sourit à l'enfant qui revint vers lui.

— Pardonne-moi, petit père, mais il m'avait semblé que tu n'étais pas petit père, avec tes yeux qui me faisaient peur.

La femme achevait d'envelopper l'enfant.

Jean s'approcha d'elle.

— Et pas de bêtises ! fit-il à voix basse. Ne va pas faire la niaise... rien à craindre... et nous sommes riches... Nous n'aurons plus qu'à nous aimer...

Il lui tenait les lèvres.

La femme hésita un instant, puis elle se précipita sur lui, lui prit entre les mains la tête, qu'elle

Dans les communes au-dessus de 40,000 habitants : 25 francs pour un, 35 francs pour deux, 50 francs pour trois ou quatre et 75 francs au-dessus de quatre.

A Paris, 30 francs pour un, 45 francs pour deux, 60 francs pour trois ou quatre, 90 francs au-dessus de quatre.

La taxe serait de moitié pour les domestiques femmes ; la taxe ne s'appliquerait que pour les domestiques attachés à la personne et payés au mois.

La taxe sur les valeurs étrangères frapperait les valeurs non cotées d'un droit de 2 0/0 à payer tous les cinq ans chaque fois que le titre ferait son apparition.

L'impôt sur les cartes à jouer serait majoré en ce sens que les jeux de 52 cartes paieraient un droit plus fort que les jeux de 32 cartes. En outre, un timbre spécial serait mis sur les cartes des Cercles, de telle sorte qu'il ne serait donné aux Cercles des cartes qu'autant qu'ils pourraient rendre les anciennes.

En même temps que le Budget, M. Ribot déposera aujourd'hui le projet de réforme sur la contribution mobilière et un projet ayant pour but de faire partir l'année financière du 1^{er} juillet au lieu du 1^{er} janvier.

L'impôt sur les domestiques

Des Débats :

On conçoit que le nombre des domestiques soit regardé, en général, comme un indice de la richesse. Mais cette présomption quelque peu incertaine en tout état de cause, devient absolument fautive quand il s'agit de familles chargées de plusieurs enfants. Très souvent, dans des ménages fort modestes, la survenance d'un nouveau-né, déjà précédé par trois ou quatre frères ou sœurs, impose l'engagement d'une servante supplémentaire.

Que l'adjonction de cette servante donne lieu à une légère augmentation d'impôt, ou le comprend à la rigueur ; mais qu'elle ait aussi pour effet de faire élever la taxe afférente à la première domestique, et de tripler l'impôt total au lieu de le doubler, cela semble inadmissible.

Equilibre budgétaire

De M. Drumont, dans la *Libre Parole* :

M. Ribot songe à mettre un impôt sur les petites bonnes, sur les jeux de cartes, sur les voitures, sur les ânes ; il n'a pas eu une minute la pensée de nettoyer l'administration de tous les parasites qui nous ruinent, et de procéder à une lessive générale avant de pressurer de nouveau les contribuables.

Il trouve tout naturel d'imposer des taxes arbitraires à ceux qui sont Français ; il ne s'aperçoit pas qu'il serait beaucoup plus simple de mander, dans son cabinet, une trentaine de flibustiers cosmopolites, de placer une sentinelle à la porte, une fois qu'ils seraient rentrés, et de leur dire :

« — Vous avez volé la France depuis vingt-cinq ans avec un cynisme incroyable, j'ai besoin de trois milliards pour remettre nos finances à flot, donnez-moi cette petite somme immédiatement. »

Pourquoi un des socialistes de la Chambre ne monte-t-il pas à la tribune pour demander qu'on prie M. de Rothschild de parer aux embarras du Trésor.

embrassa à plusieurs reprises.

— Va donc, démon, dit-elle... que nous soyons perdus ensemble si tu te perds !

— Ne t'impatiente pas trop, je ne serai pas long... et voilà qui t'aidera à m'attendre...

Jean lui glissa dans la main deux billets de mille francs.

L'enfant avait regardé ces étranges adieux avec des yeux pleins de stupeur.

Jean l'enleva de terre, le prit dans ses bras et s'élança dehors.

Sa maîtresse descendit derrière lui avec sa valise.

Arrivée en bas elle courut devant héler une voiture, y embarqua son amant et le petit André, qui agita ses petites mains pour dire une dernière fois adieu à la « dame » ; puis elle rentra chez elle, pendant que Jean de Kermor roulait vers la gare Saint-Lazare.

Nous savons ce qui s'est passé ensuite. Nous avons vu le bandit jeter dans la Seine, en traversant le pont d'Asnières, le pauvre enfant, qui le prenait pour son père...

Après être resté un instant comme anéanti par l'horreur de ce nouveau crime, tremblant d'avoir été vu, d'être surpris, Jean de Kermor n'avait pas tardé à se remettre, quand il avait vu les stations succéder aux stations sans rien amener d'extraordinaire.

On ne s'était aperçu de rien... on ne se doutait de rien.

Il n'avait plus qu'à attendre la lettre du notaire pour hériter l'héritage fraternel...

En France, il serait riche !

A l'Elysée

M. Félix Faure a l'intention de joindre les soirées artistiques aux représentations de l'Elysée.

Des représentations théâtrales seront données à Fontainebleau.

A la Chambre

M. Ribot dépose le projet de budget de 1896 et le projet de loi sur la réforme du régime des boissons.

M. Lebon dépose un projet sur les services maritimes portant entre la France et l'Algérie.

On annonce dans les couloirs que M. Trarieux va déposer une demande en autorisation de poursuites contre M. Calvinhac, député de Toulouse, comme complice des fraudes électorales.

La France à Kiel

M. de Boisandré publie cet article dans la *Libre Parole* :

Nous savons enfin toute la vérité sur la manifestation de Kiel. S. M. Guillaume II a daigné faire connaître ses ordres à la République française. Voici les dispositions définitivement arrêtées relativement aux emplacements réservés aux escadres :

« Six cuirassés et croiseurs allemands occupent la première ligne ; à côté, les escadres danoise et américaine ; ensuite, l'escadre des torpilleurs allemands.

« Entre Belleville et l'embouchure du canal se placeront : quatre cuirassés allemands, l'escadre anglaise et l'escadre française.

« De là à Friedrichsort, les autres navires se placeront sur cinq lignes. Les deux premières comprendront les escadres russe, suédo-norvégienne, espagnole et hollandaise.

« En troisième et quatrième ligne, les escadres italienne et austro-hongroise avec quatre navires allemands, représentant ainsi la *Triplique*. La cinquième ligne sera formée avec deux cuirassés italiens détachés de l'escadre, les croiseurs roumain et turc. »

Berlin, 15 mai.

Plusieurs éboulements se sont produits dans le canal de Kiel. Les journaux allemands annoncent que les réparations entreprises aussitôt seront terminées pour l'inauguration, mais on redoute de nouveaux éboulements au moment du passage d'un grand nombre de navires.

La Mission Monteil

L'*Estafette* dit qu'elle a reçu, sur la mission Monteil, des renseignements d'une telle gravité que, s'ils étaient divulgués, ils appelleraient une interpellation immédiate.

Collision

Une grave collision vient de se produire près de Nantes, entre le train de voyageurs venant de Caen, et un train de marchandises.

Six voyageurs ont été légèrement blessés ; un officier d'infanterie et le conducteur du train de marchandises ont été tués.

Évadés de l'île du Salut

Il nous arrive de la Guyanne une nouvelle qui est peu de nature à tranquilliser les patriotes sur les rigueurs de la surveillance que subit actuellement à la Guyanne le traître Dreyfus.

Six forçats viennent, en effet, trompant la surveillance de leurs gardiens, de s'évader de l'île

Le lendemain dans la journée, il s'embarqua au Havre... Placé à l'arrière du bâtiment, l'œil audacieux, enhardi par l'impunité, il sauta d'un air de défi les côtes normandes.

Adieu ! France ! s'écria-t-il : bientôt tu verras Jean de Kermor honoré, puissant, riche, millouinaire !

XI

Le soir du jour où a commencé notre histoire, où nous avons vu Jean de Kermor lancer dans la Seine l'enfant de son frère, une heure environ avant ce crime, un homme de trente-cinq ans à peu près, taillé en hercule, les cheveux grisonnants aux tempes, mais la moustache rude et noire, vêtu d'une espèce de sac en toile cirée, chaussé de grosses bottes, bourrait une pipe à côté d'une femme un peu plus jeune que lui et qui allaitait une petite fille.

Quand il eut achevé d'emplir de tabac le fourneau du brûle-gueule, l'inconnu embrassa l'enfant et la mère.

— Bon appétit, mademoiselle, dit-il en riant à la petite, et à tout à l'heure.

— Où vas-tu ? demanda la bourgeoise.

— Fumer une pipe sur la Seine. Le père Mathurin m'a autorisé à prendre sa barque et son épervier. Je vais tâcher de rapporter une friture pour demain matin.

L'homme qui était resté courbé se leva. C'était un véritable colosse. Il mesurait près de six pieds. Pas trop gras, mais les membres nerveux et bien pris.

— Fais attention, murmura la femme.

— As pas peur ! Tu sais que je nage comme un

du Salut, et peut-être à l'heure actuelle, se trouvent-ils à bord de paquebots à destination de la France.

Ce sont les nommés Emile Bouclair, condamné en 1888 par la Cour d'assises du Calvados à 20 ans de travaux forcés pour vol ; Claude Feillet, condamné en 1894 par la cour d'assises d'Indre-et-Loire à quinze ans de travaux forcés pour infanticide et suppression d'enfant ; Hippolyte Gaignard, condamné en 1890 par la Cour d'assises de l'Orne, aux travaux forcés à perpétuité pour homicide volontaire ; Henri Cheyssens, condamné en 1894 par la cour d'assises de l'Aisne, à dix ans de travaux forcés pour tentative de meurtre ; Peter Kampanjolo, originaire de Montenegro, condamné en 1893 par la Cour d'assises de la Seine, à huit ans de travaux forcés, pour vol avec effraction, et enfin Arsène Massot, condamné à vingt ans de travaux forcés pour assassinat.

Il faut espérer que Dreyfus, étant l'objet d'une surveillance toute spéciale, sera toujours dans l'impossibilité matérielle de prendre aussi facilement la clef des champs.

Guillaume II et le Reichstag

L'Allemagne devient décidément ingouvernable. Le rejet du projet de loi sur les menées subversives atteint non-seulement le chancelier de Hohenlohe et le Cabinet, mais aussi et surtout l'Empereur, qui attachait un grand prix au vote du nouveau texte.

« Tannhauser » à l'Opéra

Autant la première représentation de l'ouvrage de Wagner fut agitée et tumultueuse le 13 mars 1861, autant la soirée de lundi a été tranquille et paisible. Inutile de dire que la salle était archicomble et qu'il faudrait plusieurs colonnes pour donner les noms des personnalités politiques, littéraires, artistiques et mondaines qui assistaient à la quatrième représentation de *Tannhauser*. L'engouement était tel que les quelques places mises à la disposition du public se sont vendues à des prix fous chez les marchands de billets. On citait un étranger qui a payé son fauteuil 500 francs.

Le spectacle commencé à huit heures précises s'est terminé à minuit sans le moindre incident.

L'Expédition de Madagascar

Le ministre de la marine a reçu une dépêche lui annonçant l'arrivée à Madagascar, de bâtiments transportant des troupes et des mulets.

La traversée s'est effectuée dans d'excellentes conditions ; l'état sanitaire est parfait.

La brouille de Shervington avec le gouvernement malgache et le départ des officiers anglais qui avaient pris du service dans l'armée de la reine Ranavalao auront été, pour nos confrères d'outre Manche, comme un véritable chemin de Damas. Ils jugent maintenant, de façon différente, le caractère du peuple Hova, qui n'est plus, à leurs yeux, qu'une horde de sauvages lâches et cruels.

La *Pal Mall Gazette*, dont nous avons parfois cité les articles, croit qu'il est de son devoir, aujourd'hui, de dire toute la vérité sur ce sujet. Elle affirme que le renvoi de ces officiers a eu pour cause, d'abord, la terreur qu'inspirait aux mal-

poisson...

Ceci se passait à Asnières, dans une petite maison à un étage, située près du bord de l'eau. La maison, qui était prise presque tout entière par une grande salle carrée, semblait n'être qu'une construction provisoire, car elle était bâtie de briques et de plâtras. Au-dessus de deux grandes fenêtres, donnant sur le quai, on lisait cette enseigne : *Au Roi des braves*. — Jacques Bauchène maître d'armes.

Jacques Bauchène était l'hercule que nous venons de présenter à nos lecteurs.

Marié et père d'une petite fille que nous venons de voir, Jacques Bauchène habitait Asnières depuis deux ou trois ans. Il était venu s'y installer au sortir d'Oran, où il avait résidé quelque temps après avoir quitté le régiment... Nous reviendrons sur son passé, mais pour le moment, nous allons le suivre dans sa partie de pêche, qui devait se terminer pour lui de la façon la plus extraordinaire et la plus inattendue.

Après être sorti de sa maison, notre héros gagna quelques enjambées un débit de marchand de vin, situé près de là.

— Vous voulez l'épervier ? demanda le père Mathurin à la vue de son accoutrement.

— Oui, si c'est possible.

— Très facile... Il est accroché à côté de la première tonnelle de droite. Voici la clef du bateau.

— Merci bien.

— Il fait frais ce soir... Une fine champagne ne vous ferait peut-être pas de mal ?

— Vous n'avez jamais si bien parlé, père Mathurin. Allons, versez-nous ça ! Je vais chercher l'épervier, et si je prends une truite saumonée,

gaches l'obligation de se battre jusqu'à la dernière extrémité, ce que le colonel Shervington, chef de l'armée, aurait certainement exigé d'eux, et, d'autre part, la cupidité des princes et chefs hovas, qui entendent tirer de la crise actuelle des avantages et des profits personnels.

« Supposons, dit le rédacteur de l'article, que le prince A ou le chef B soient retranchés solidement sur tel ou tel passage dont les Français doivent s'emparer pour continuer leur marche sur Tananarive. Leurs espions les informent de l'approche de l'armée ennemie. Les tambours battent le rappel, des soldats se préparent et le chef, pour étudier mieux son plan de bataille, se retire dans son quartier général. Là, il demande de l'encre, une plume, et tout ce qu'il faut pour mijoter une lettre, et il écrit au commandant des forces françaises. « Pourquoi verser un sang précieux ? La position que j'occupe est des plus fortes et mes soldats sont prêts à lutter jusqu'à la mort. Des centaines de Français sont tués et, peut-être, dix fois plus de malgaches. Cette énorme boucherie ne peut-elle pas être évitée ? Une pension de 1,000 ou 1,500 livres n'est pas grand chose pour une nation comme la France et ce subside n'aura pas pour unique résultat d'empêcher une inutile effusion de sang ; elle fera d'un ennemi dangereux un allié puissant. »

« Si le gouverneur français, qui connaît bien les Hovas, a préparé les chefs du corps expéditionnaire à entendre ces propositions, ils n'auront plus guère désormais qu'à discuter le chiffre de ces pensions, et ainsi périra l'indépendance de Madagascar. »

Le rédacteur de la *Pal Mall Gazette*, qui a certainement vécu au milieu des populations de l'île, ne se borne pas à détruire la légende, qu'il avait quelque peu contribué à créer, du patriotisme des Hovas ; il les accuse de lâcheté et il en trouve la preuve dans leur froide cruauté.

Il a vu trois hommes, ensevelis jusqu'au cou dans le sable ; leurs têtes, qui seules émergeaient formaient un triangle, au centre duquel un feu ardent était allumé. On voyait les faces se tuméfier ; on entendait les chairs crépiter. Malgré l'horreur de cet abominable spectacle, les bourgeois continuèrent à alimenter le brasier jusqu'à ce que les têtes fussent entièrement carbonisées.

Un autre fois, pour contraindre un malheureux à se reconnaître coupable d'un crime qu'il n'avait pas commis, il fit planter dans sa tête un clou d'environ 9 pouces de longueur, qu'on enfongait à petits coups, et le supplice ne prit fin qu'au moment où la pointe sortit sous le menton.

Encore pour une accusation de vol, un homme eut les bras liés de telle sorte que les coudes se rejoignaient, et la tête renversée en arrière autant que les muscles le permirent ; il resta dans cette horrible situation 3 jours et trois nuits, et ce ne fut qu'après avoir découvert son innocence qu'il fut mis en liberté. L'infortuné mourut après trois jours d'une cruelle agonie.

L'article se termine par une invitation au gouvernement anglais de laisser à la France toute liberté pour obtenir la soumission des Hovas. C'est le seul moyen de développer les immenses richesses de l'île de Madagascar.

L'insurrection cubaine

Le maréchal Martinez Campos déclare avoir suffisamment de troupes pour mettre fin à l'insurrection cubaine.

Les dépêches signalent de nouveaux combats, dans lesquels les insurgés ont été battus.

nous lui dirons deux mots demain matin.

Le marchand de vin éclata de rire.

— Si vous n'avez qu'elle pour converser, monsieur Bauchène, vous pouvez avaler votre langue. Elle ne vous servira guère... C'est malin en diable, et la Seine en contient moins que de charognes, soit dit sans vous offenser.

— Nous verrons bien, riposta le maître d'armes. Il entra dans le jardin et revint bientôt, son épervier sur l'épaule.

Les deux verres étaient servis.

Il trinqua et avala le sien.

Il paya et s'appêta à sortir.

Le père Mathurin le rappela.

— Eh bien ! eh bien ! s'écria-t-il, est-ce qu'on part comme ça sur une jambe ?

— Quand je reviendrai, nous prendrons l'autre, Le marchand de vin n'insista pas.

Jacques Bauchène descendit sur la berge... Il faisait nuit et un brouillard épais couvrait le fleuve.

Il chercha un instant à travers les barques amarrées au quai ; puis, ayant trouvé celle qu'il voulait, il sauta dedans, introduisit dans le cadenas la clef que lui avait donné le marchand de vin, détacha le bateau, s'empara des rames et se trouva bientôt au milieu du fleuve.

L'eau était grosse, limoneuse, mais Jacques Bauchène était un habile rameur.

Il remonta un peu l'île qui se trouve à gauche quand on va à Paris et qui fait pendant à l'île de la Grande-Jatte, jeta deux fois son épervier, qu'il retira vide, puis se dirigea du côté du pont.

(A suivre).

Le maréchal Martinez Campos arrive aujourd'hui à Cienfuegos.
Le major Condmes a mis en déroute les insurgés près de Baracoa. L'ennemi a subi des pertes importantes; les Espagnols ont un blessé.
Dans une autre rencontre, près de Palma Soriano, le colonel Sandoval a battu les insurgés; le chef des insurgés Pablo a été tué.

Tirage financier

Vendredi matin a eu lieu le 74^e tirage trimestriel des obligations de l'emprunt municipal de 1876.
Le n° 1,680 gagne 100,000 francs.
Le n° 139,739 — 10,000 —
Le n° 54,487 — 5,000 —
Les numéros : 115,196 — 200,011 — 27,151 — 155,840 — 90,033 — 83,446 — 164,931 — 174352 et 12,333 gagnent chacun 1,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Chômage de la navigation en 1895

Conformément à la décision ministérielle du 3 mars 1895, fixant la durée et l'époque du chômage en 1895, pour les canaux et rivières du midi de la France, M. le préfet du Lot a pris l'arrêté suivant, en ce qui concerne la rivière du Lot :
« Rivière du Lot : de l'origine à l'embouchure, durée du chômage, 31 jours; époque de l'origine, 1^{er} août; époque de la reprise de la navigation, 1^{er} septembre. »

Nomination

M. Castagné, avocat à Cahors, vient d'être nommé juge suppléant à Mirande.

Belles actions

Le préfet du Lot vient d'accorder un témoignage de satisfaction à Mme Marie Barrière, épouse Soulié, âgée de 60 ans, qui s'est signalée par sa courageuse conduite, dans un incendie survenu au hameau des Carbonnières, commune d'Arcambal.

L'Avenir Cadurcien

La musique du 7^e de ligne devant prendre part, le 23 courant, jour de l'Ascension, au grand festival des musiques militaires du 17^e corps d'armée à Toulouse, la musique « l'Avenir cadurcien » se fera entendre ce jour-là sur les allées Fénélon.

Vélocipédie

M. Castan, soldat vélocipédiste au 7^e de ligne, est arrivé premier dans la course militaire à laquelle ont pris part tous les soldats vélocipédistes du 17^e corps d'armée.

L'Etablissement de pisciculture à Cabazat

Le correspondant cadurcien de la *Dépêche* donne les détails suivants sur l'établissement de pisciculture de Cabazat :
Au faubourg Cabazat, attenant à la maison éclusière de Valentré, existait, avant 1870, un petit établissement de pisciculture où l'administration des ponts et chaussées faisait éclore et élever diverses espèces de salmonidés. C'était le grand établissement de Huingue qui fournissait les œufs de poissons à Cabazat. La guerre de 1870-1871 nous ayant fait perdre Huingue, l'établissement cadurcien cessa de recevoir des œufs et par suite cessa de fonctionner.
Aujourd'hui, Cabazat est en train de renaître et les nouvelles dispositions adoptées permettent d'espérer qu'il rendra plus de services qu'il n'en rendait il y a vingt-cinq ans. M. l'ingénieur en chef actuel de la navigation, qui s'intéresse beaucoup aux questions de pisciculture et estime avec raison que le repeuplement des rivières n'est pas chose indifférente, vient, en effet, de faire restaurer et agrandir le local de Cabazat. Le chef du service de la navigation de notre département, en faisant procéder à cette restauration, n'a pas eu seulement pour but d'élever des salmonidés (saumons, truites, etc.), dont l'aclimation, dans la rivière du Lot, pourvue de trop nombreux barrages perpendiculaires, offre de nombreuses difficultés; il a surtout voulu produire et élever certaines espèces de poissons, excellentes d'ailleurs, qui font défaut dans notre rivière et qui semblent cependant devoir parfaitement y prospérer; tels sont entre autres la perche et la brème.

Tout en utilisant ce qui restait de l'ancienne installation de Cabazat, l'administration a fait creuser de nouveaux bassins, bien exposés à l'air et au soleil et propres au développement des cyprins et des perches. Les travaux de maçonnerie sont aujourd'hui terminés, et déjà, dans un certain nombre de bassins grouillent toute une jeune population de saumons et de truites de diverses espèces, destinées en grande partie à la Dordogne et à divers affluents de notre rivière, tels que le Célé et le Vers. Les ébats de toute cette population aquatique encore minuscule, intéressent du reste vivement les personnes qui vont visiter Cabazat. Avant peu, les autres bassins re-

cevront leur population de poissons d'étang, dont les sujets doivent être mis dans la rivière du Lot.

Nous pouvons ajouter que ces essais donneront certainement d'excellents résultats, attendu que déjà la société de pisciculture du Lot a immergé dans notre rivière des alevins de perches et de brèmes, et que ces immersions, faites malheureusement encore sur une très petite échelle, ont donné des résultats tels que l'on peut espérer que du jour où les expériences seront faites sur une échelle assez vaste, la question pourra être considérée comme résolue.

A propos de Coquelin

Quelques personnes regrettent que M. Coquelin ne soit pas venu à Cahors et certains en rendent notre municipalité responsable.
Voici le fait :
M. Coquelin, comptant sur sa célébrité, voulait tripler le prix des places et faire une rafle de 1000 à 1,500 fr. qui auraient filé de notre ville sans la moindre compensation pour son commerce. M. le Maire, en défenseur-né de nos droits, a réclamé au moins pour les pauvres une triple part. C'était juste; 37 francs sont-ils une exagération sur 1,000 fr. de recette.
Coquelin a refusé, comme il a refusé du reste à Montauban. Tant pis pour lui.

Association médicale du Lot

Avant-hier, a eu lieu à Figeac la réunion et le banquet annuels de l'Association médicale du Lot. L'Assemblée générale s'est tenue à la mairie, sous la présidence du docteur Relhié qui, dans une allocution d'une mesure et d'un tact parfaits, a montré qu'elle devait être l'attitude du médecin vis-à-vis des pouvoirs publics, dans cette question si intéressante et si actuelle de l'Assistance médicale gratuite. Les médecins se lassent du couplet banal à force d'être répété, où on célèbre, avec plus ou moins d'emphase, leur désintéressement, leur dévouement inaltérables. Ils veulent qu'on reconnaisse, d'une autre manière, les services qu'ils rendent et ne permettent pas que les pouvoirs publics fassent de la philanthropie à leurs dépens.

Monsieur Brugel, médecin à Figeac a ensuite, au nom de ses confrères figeacois, présenté une proposition de règlement, appuyée sur un exposé des motifs aussi énergique que concis. Cette proposition, qui a été votée à l'unanimité des membres présents sera envoyée à bref délai aux médecins qui n'ont pas pu assister à la réunion annuelle.

Les membres se sont engagés à refuser énergiquement toutes propositions contraires à celles qu'ils ont approuvées.

M. le Dr Valette a rendu compte du budget de l'Association qui, pour n'avoir pas encore toute l'extension qu'elle devrait avoir, n'en est pas moins en très bonne voie.

Le banquet a eu lieu à midi, à l'hôtel des Ambassadeurs. La table était magnifiquement servie, et la série des toasts a été aussi brillante qu'humoristique. On s'est séparé à quatre heures en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine à Gourdon. Le résultat de la journée a été d'amener dix nouveaux adhérents à l'Association médicale.

Nous publierons, dans notre prochain numéro, le discours si remarquable de l'honorable docteur Relhié.

Le crime de Montcabrier

C'est le 24 mai courant que doit venir devant la cour d'assises du Lot cette affaire qui a passionné toute la région. M. de Valon, avocat au barreau de Cahors désigné, mardi seulement, pour présenter d'office la défense de l'espagnol Ferras, l'assassin présumé de la veuve Loubières, a cru devoir protester, au nom de l'accusé et au nom du barreau, contre une désignation faite presque à la dernière heure.

Voici la lettre que le défenseur de Ferras vient d'adresser à M. le président des assises du Lot :

Cahors, le 13 mai 1895.

Monsieur le président des assises du Lot

Je reçois aujourd'hui, 13 mai, une lettre de M. le greffier en chef qui m'informe que je suis désigné pour présenter d'office, devant la cour d'assises du Lot, la défense de l'espagnol Ferras, accusé d'assassinat et vol.

Je m'incline respectueusement devant cette désignation d'office, les avocats ne refusant d'ailleurs jamais à un malheureux l'appui de leur parole et de leur expérience.
Mais il est de mon devoir de protester, au nom de l'accusé et au nom du barreau, contre une désignation faite presque à la dernière heure. Ce n'est pas dans un délai de dix jours que l'avocat de Ferras, même en négligeant d'autres affaires, pourra utilement préparer les moyens de défense que celui-ci pourrait invoquer.

Alors que M. le procureur de la République de Cahors possède tous les éléments de cette affaire depuis plus de 4 mois, qu'il a pu aller plusieurs fois sur les lieux du crime et s'aider des moyens formidables que la justice met à sa disposition, l'accusé, au contraire n'a pas encore vu son défenseur et n'a pas même reçu la copie des pièces de l'instruction. Dans ces conditions fâcheuses, j'accomplirai la mission qui m'est imposée avec tout le zèle dont je suis capable; mais j'ai le droit et le devoir de dire que la partie n'est pas égale.

J'ai l'honneur, M. le président, de vous adresser mes salutations les plus respectueuses.

H. DE VALON,

Avocat, membre du conseil de l'ordre.

Affaire ajournée

Antonio Ferras, accusé d'avoir, à Montcabrier, dans la nuit du 2 au 3 janvier dernier, commis volontairement un homicide sur la personne de la femme Marie Lafargue, veuve Loubières et dont l'affaire avait été fixée pour les audiences de la cour d'assises de vendredi 24 et samedi 25 mai, vient de signer un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation.

Du fait de ce pourvoi cette affaire ne sera pas appelée à cette session.

PUY-L'ÉVÈQUE

Nous apprenons que M. le ministre de l'agriculture vient d'accorder, sur la demande de notre honorable député, M. Rey, une subvention de 400 fr. au comice agricole de Puy-l'Évêque, pour être décernée en primes lors de son prochain concours.

Le concert de dimanche a eu un succès des plus retentissants. Une foule nombreuse se pressait aux abords de la grande salle de la mairie où se donnait le spectacle. Bon nombre de retardataires ont dû se retirer sans avoir pu obtenir des cartes d'entrée, les 700 places disponibles ayant été prises d'assaut. Mlle Mouton a phrasé, avec un art consommé la jolie valse de Roméo et Juliette.

Il serait injuste de passer sous silence les artistes-amateurs, MM. Planté, Verdier, Breil et Boisse qui ont prêté si gracieusement leur concours et ont été si chaleureusement applaudis.

Les pauvres, à l'intention desquels cette fête avait été organisée, voient avec la plus grande satisfaction que plus de 200 francs vont leur être distribués en pain, vin et viande, par les soins des bonnes sœurs de l'hospice.

Gourdon

A la suite de la réunion de jeudi, la chambre des notaires de l'arrondissement de Gourdon se trouve constituée comme suit pour l'année 1895-1896 :

- Président, M. Ostrowski, notaire à Ussel.
- Syndic, M. Orliac, notaire à Gramat.
- Rapporteur, M. Soulié, notaire à Vayrac.
- Trésorier, M. Delmas, notaire à Payrac.
- Secrétaire, M. Broussouze, notaire à Gourdon.
- Membres, MM. Bachellerie, notaire à Souillac, et Lachèze, notaire à Ploirac.

Vayrac

Un chien enragé a parcouru les communes de Vayrac et de Carennac, en mordant plusieurs de ses congénères.

Il s'est dirigé ensuite sur la Causse de Mezels.

Le Vigan

M. le préfet du Lot, le sous-préfet de Gourdon, un conseiller de préfecture et l'officier de gendarmerie de l'arrondissement ont visité les nouvelles écoles de garçons du Vigan; puis ils se sont rendus à l'école en construction destinée aux filles de notre localité.

Gindou

Le jeune Figeac, âgé de deux ans, atteint du croup, a été sauvé grâce à deux injections de sérum, pratiquées par le docteur Fabre, de Dégagnac.

Lamothe-Fénélon

Jeudi, pendant que la receveuse était occupée à délivrer les billets aux voyageurs, un individu a pénétré dans la gare et y a dérobé 5 kilogrammes de sucre.

Aucun indice n'a permis de retrouver le voleur.

Figeac

Le nommé R... inculpé d'injures et d'outrages à l'adresse de R..., commissionnaire en vins à Saint-Georges, est condamné à 100 francs de dommages-intérêts, 16 francs d'amende et aux dépens.

Lalbenque

Un concours scolaire de tir a eu lieu à Lalbenque le lundi 6 mai, lendemain de la fête locale. Quatre carabines avaient été mises à la disposition des tireurs dont le nombre dépassait 150.

Les membres du jury étaient : MM. Triaire, inspecteur primaire, président; Guilhem, maire de Lalbenque; Bousquet, maréchal des logis, et les instituteurs de Lalbenque, organisateurs du concours.

Voici les résultats du concours.
1^{er} prix, avec médaille de vermeil, M. Lufau;
2^e prix, avec médaille d'argent, M. Hébrard instituteur;
3^e prix, avec médaille de bronze, M. Nadat, instituteur.

Les 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e prix ont été gagnés par MM. Guilhem, maire de Lalbenque; Aldhuy, instituteur à Vaylats; Vialaret, gendarme à Lalbenque; Miquel, propriétaire à Cremps.

Cinq prix supplémentaires ont été attribués à MM. Deltheil, Vidallac, Bergougnot, Bru et Mazet.

La distribution des récompenses s'est faite à quatre heures dans une des salles de l'école de garçons. La musique locale a prêté son gracieux concours.

Cette fête, qui avait attiré un public nombreux, a été de tous points charmante.

Livernon

M. Vaissié, notaire à Livernon, est nommé suppléant du juge de paix, en remplacement de M. Corneau, décédé.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 16 et 19 MAI

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénélon*)
Le Carlepont, pas redoublé Sellenick.
Le Calife de Bagdad, ouverture Boïldieu.
Santiago, valse Corbin.
Les Mousquetaires au Couvent Varney.
A. Le Menuet. — B. Loin du Bal Gillet.
Frais Sourrire, polka Sellenick.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Comme nous nous y attendions, la troupe de M. Samary nous a fait passer une agréable soirée. Le spectacle, commencé par un joli lever de rideau, *Les Espérances*, comédie en un acte de M. Bilhaud, où Mlle de Therny et M. Andreyor, nous ont donné un avant-goût de leur talent, par l'aisance de leur jeu et leur parfaite diction, s'est continué par *Oscar*, comédie de Scribe et de Duverger.

Tous les artistes ont rivalisé de goût et d'entrain, pour faire ressortir les beautés de cette pièce et en faire admirer le comique des situations. M. Samary, de la Comédie-Française, s'y est montré un acteur de valeur. Sa voix sonore, son jeu facile, un peu uniforme peut-être — mais passons — en font un comédien de premier ordre. Mlle de Terny a soulevé les applaudissements du public par son talent d'artiste irréprochable et de fine comédienne.

Enfin, voici Mlle Méaly, la charmante diva d'opérette, dont le nom est connu sur toutes les principales scènes d'Europe. Dès son apparition, le public lui fait une ovation qui ne tarde pas à se changer en de frénétiques applaudissements. Ce n'était que justice, car il nous est rarement arrivé de voir, réunie à diction parfaite, une voix aussi juste et aussi harmonieuse. Nous ne pouvons que lui adresser nos plus sincères félicitations.

Le spectacle a été terminé par quelques monologues qui, débités avec goût par M. Samary, ont également soulevé les applaudissements du public.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Concours régional agricole et fêtes à Toulouse
11-23 Mai 1895

A l'occasion du Concours régional agricole et des fêtes qui auront lieu à Toulouse du 11 au 23 Mai 1895, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, pendant la période du 10 au 23 de ce mois, des Billets Aller et Retour de toutes classes à prix réduits pour Toulouse, par toute voie Orléans, aux gares de Monsempron-Libos, Le Buisson, Brive, Mauriac, Aurillac, Decazeville, Rodez, Albi et Fonduve, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Toulouse.

Les prix de ces billets, au départ des gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Toulouse, seront ceux du Tarif général, réduits de 30 0/0. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, ces prix seront ceux du Tarif spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du Tarif général réduits de 30 0/0 pour 75 kilomètres.

Ces billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour les parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré; ils seront valables pour le Retour jusqu'aux derniers trains du Vendredi 24 Mai.

En outre, les billets d'Aller et Retour qui auront été délivrés pour Toulouse les 17, 18 et 19 Mai inclus, aux prix et conditions du § 3 du Tarif commun G. V. n° 102, seront valables pour le Retour jusqu'aux derniers trains du Mardi 21 Mai.

TANIS (Manche)

Je ne sais trop comment exprimer toute ma reconnaissance pour le bien que m'ont procuré les **Pilules Gicquel**. Depuis longtemps j'éprouvais des maux de tête accompagnés d'étourdissements; j'avais aussi de fréquents vomissements de bile et de glaires. On me croyait sous le coup d'une attaque d'apoplexie. Depuis un mois je fais usage de ces bienfaites **Pilules Gicquel**, et maintenant je n'éprouve plus aucun malaise.

Signé : J. v^e Aubry, à Tanis.

Le Quinium Labarraque, unique préparation de ce genre qui ait été approuvée par l'Académie de médecine de Paris, est un tonique puissant et réparateur qui favorise le développement et la croissance des jeunes gens, la formation chez les jeunes filles, tonifie les convalescents, les anémiques, etc.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulon-Perthus (le), Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Couiza, Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laloue (Préhaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Anne), Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestlas (Barèges, Canterets, Loz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginols, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Florent (Chaudes-Aigües), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

APPICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUDBOURG & Co
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
PARIS

La Maison L. AUDBOURG & Co, fondée en 1878, se charge de l'APPICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, Directeur
4, Rue Sainte-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

Bibliographie

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES
Illustré de 200 gravures environ dans le texte
La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnettes coloriées. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :
1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4^o Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnettes — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE
L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?..

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noirs peuplades trop longtemps ignorées.

L'Invasion Noire est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	Paris et Seine	50 ^{fr}	26 ^{fr}	14 ^{fr}
	Départements	56	29	15
	Étranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

MALADIES du CŒUR

HYDROPIQUES, ASTHMES, CATARRHES, etc.

Le SIROP de Digitale de LABÉLONYE

employé avec succès depuis plus de 40 ans contre ces diverses Affections.

ANÉMIE, CHLOROSE, FAIBLESSE, etc.

Le plus Efficace des Ferrugineux

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

AU LACTATE DE FER

Approuvées par l'Académie de Médecine.

A Paris : Maison LABÉLONYE, 99, r. d'Aboukir et toutes Pharmacies.

POUR AMÉLIORER

POTAGES SAUCES RAGOUTS VÉGÉTAUX et toutes sortes de METS ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT

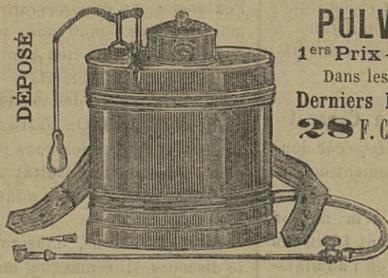
DE BOUILLON DE BŒUF ÉCONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDE

LIEBIG

EXIGER LA SIGNATURE : LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{er} Prix — Hors concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot) NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

J. G. LISEZ!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Eczéma, Acné, Pityriasis, Herpès, Prurigo, etc., etc. MEMBRE DES Plaies et Ulcères variqueux dits incurables. Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible. M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ex-Phlébotomiste, Aide-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Grandes facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 6, Rue de la Liberté, Cahors

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. : BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DEBENBURG, prof. à l'École des langues orientales. F.-Camille DEFFUS, député de la Seine. A. GIY, professeur à l'École des chartes. GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. H. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France. H. MARION, conservateur de l'École des beaux-arts. E. MUNTZ, professeur à la Sorbonne. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant. Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs. H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU